



RAPPORT D'ACTIVITÉ HARMONISÉ 2019

ÉTABLISSEMENTS POUR ENFANTS HANDICAPÉS



IME COLMAR
SITE CATHERINETTES
27 RUE GOLBÉRY,
68000 COLMAR
03 89 41 01 82

SOMMAIRE

I. IDENTITÉ DU SERVICE	PAGE 2
II. RESSOURCES HUMAINES	PAGE 3
III. ACTIVITÉ	PAGE 8
IV. JEUNES ACCOMPAGNES AU 31/12	PAGE 10
V. JEUNES ENTRES PENDANT L'ANNEE	PAGE 15
VI. JEUNES SORTIS PENDANT L'ANNEE	PAGE 18
VII. PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ	PAGE 21
VIII. RESEAU PARTENARIAL	PAGE 23
IX. DEMARCHE QUALITE ET PARTICIPATION DES PERSONNES	PAGE 26
X. PROJET ET PERSPECTIVES	PAGE 26

I. IDENTITÉ DU SERVICE

I. IDENTITE DE L'ETABLISSEMENT

I.1) Information générales

N° Finess (principal si multi-sites) 680001435

Raison Sociale* IME PAYS DE COLMAR - SITE LES CATHERINETTES

Indiquez le département et la commune d'implantation de votre établissement :

Haut-Rhin Colmar

Type d'établissement* IME

Nom de l'organisme gestionnaire* ARSEA

N° de téléphone 0389410182

Adresse mail accueil.imp-cath@arsea.fr

I.2) Informations légales sur l'activité de l'établissement

Nombre total de places installées (agrées et financées) : 72

Veillez reporter ci-dessous le nombre de places installées selon les modalités indiquées sur votre autorisation :

Par type de déficience	
Déficiences intellectuelles 48	Déficiences motrices
Déficiences psychiques (y compris TCC)	Déficiences visuelles
Troubles du spectre de l'autisme (TSA) 24	Déficiences auditives
Troubles spécifiques et sévères du langage et/ou des apprentissages (dysphasie...)	Polyhandicap
Par modalité d'accueil et d'accompagnement	
Internat complet / hébergement continu (365j /an)	
Internat/ hébergement de week-end discontinu (ouverture de l'accueil en hébergement certains week-end de l'année)	
Internat / hébergement de semaine (du lundi au vendredi)	
Internat / hébergement scolaire (si agrément spécifique, différent de l'internat de semaine)	
Semi-internat / Accueil de jour	72
Unité d'enseignement maternelle autisme (UEMA)	
Unité d'enseignement élémentaire autisme (UEEA)	
Accompagnement en milieu ordinaire / à domicile	
Accueil temporaire	
Autre modalité	

Âge du public autorisé
selon l'agrément

Âge minimum

6

Âge maximum

20

I.3) Commentaires

En 2019 l'IMP "Les Catherinettes" fusionné avec l'IMPRO "Les Artisans" ont été baptisés IME Pays de Colmar (Site les Catherinettes, Site Les Artisans).

II. RESSOURCES HUMAINES

Fonction	Nombre de personnes	Nombre ETP budgétés	Nombre ETP réels
Catégorie : Personnel de direction, d'encadrement et d'administration			
Directeur général			
Directeur	1	1	1
Directeur adjoint			
Directeur des ressources humaines			
Adjoint de direction			
Chef de service	1	1	1
Agent administratif et personnel de bureau	2	1.5	1.5
Autre personnel administratif			
Catégorie : Personnel des services généraux			
Agent de service général	5	2.88	2.81
Chauffeur			
Maitresse de maison			
Ouvrier professionnel	1	0.25	0.25
Surveillant de nuit			
Autre personnel des services généraux			

II.1) Plateau technique

Fonction	Nombre de personnes	Nombre ETP budgétés	Nombre ETP réels
Personnel éducatif, pédagogique et social			
Aide médico-psychologique / Accompagnant éducatif et social (AES)	11	10	10.8
Animateur social			
Assistant de service social	2	0.80	0.80
Assistante familiale ou maternelle			
AVJiste (Aide à la vie journalière)			
Codeur en langue française parlée complétée (LFPC)			
Conseiller économique social et familial			
Éducateur de jeunes enfants	1	3	1
Éducateur spécialisé	12	6	10
Éducateur sportif / enseignant APA	1	0.5	0.50
Éducateur technique			
Éducateur technique spécialisé			
Enseignants spécialisés (si budgétés)			
ICACS (Intervenant Conseil en Accessibilité et Compensation Sensorielle)			
Interface de communication			

II.1) Plateau technique

Fonction	Nombre de personnes	Nombre ETP budgétés	Nombre ETP réels
Personnel éducatif, pédagogique et social			
Moniteur d'atelier			
Moniteur éducateur	2	1	2
Musicothérapeute / Arthérapeute			
Professeur LSF (langue des signes française)			
Technicien de l'intervention sociale et familiale			
Transcripteur-adaptateur			
Autre personnel éducatif, pédagogique et social	3		2.20
Personnel médical			
Médecin en rééducation fonctionnelle			
Médecin généraliste			
Pédiatre	1	0.20	0.20
Psychiatre, pédopsychiatre	1	0.20	0.20
Autre spécialité			

Fonction	Nombre de personnes	Nombre ETP budgétés	Nombre ETP réels
Psychologues et personnel paramédical			
Aide-soignant			
Auxiliaire de puériculture			
Ergothérapeute			
Infirmier	2	1	1
Instructeur en locomotion			
Masseur kinésithérapeute		0.30	
Neuropsychologue			
Orthophoniste	3	2	2
Orthoptiste			
Psychologue	3	1	1.10
Psychomotricien, rééducateur en motricité	3	1.5	2.29
Autre personnel paramédical	1	0.5	0.5
Autre			
Autre			

II.2) ETP budgétés non pourvus

Le fait d'avoir des ETP budgétés non pourvus constitue-t-il une situation récurrente dans votre structure ?

Veillez choisir votre réponse : Oui Non

Pour quelles fonctions rencontrez-vous des difficultés ?

Orthophoniste
Kinésithérapeute

II.3) Répartition des effectifs rémunérés au 31 décembre 2019 (hors stage)

Type de contrat	Nombre de personnes	Nombre ETP réels
CDI	49	35.95
CDD	6	4.20
<i>Dont CDD de remplacement</i>	4	3
Intérim		
Contrat de professionnalisation		
Contrat d'apprentissage	1	1
Autre contrat aidé		
Autre		

II.4) Répartition des effectifs enseignants (poste non budgétés) :

Fonction	Nombre de personnes	Nombre ETP réels
Enseignant	5	5
Enseignant spécialisé		
Coordinateur pédagogique		
Autres personnels d'enseignement		

II.5) Nombre de stagiaires accueillis durant l'année

	Nombre de stagiaires
Stagiaires rémunérés	8
Stagiaires non rémunérés	19

II.6) Âge du personnel au 31 décembre (Indicateur ANAP 2Re3.2)

Classes d'âge	Nombre de personnes
Moins de 20 ans	0
20-29 ans	15
30-39 ans	16
40-49 ans	10
50-54 ans	9
55-59 ans	4
60-64 ans	1
65 ans ou plus	1

II.7) Ancienneté du personnel au 31 décembre

Intervalles	Nombre de personnes
Moins de 1 an	12
De 1 à 4 ans	14
5-9 ans	11
10-19 ans	15
20 ans ou plus	4

II.8) Formation du personnel au cours de l'année

Type de formation	Thématique de la formation	Nb d'heures (par pers.)	Nb de personnes
Obligatoire (habilitation, SST, P...)	Recyclage SST	7	5
Obligatoire (habilitation, SST, P...)	Habilitation électrique	14	1
D'adaptation/développement d...)	Polyhandicap	21	13
D'adaptation/développement d...)	Nettoyage des locaux	7	5
D'adaptation/développement d...)	Le toucher dans la relation	7	10
D'adaptation/développement d...)	Accompagnement social	14	2
D'adaptation/développement d...)	Violences sexuelles	14	1
D'adaptation/développement d...)	Dynamique Naturelle de la Parole	28	1
D'adaptation/développement d...)	Diagnostic TSA	28	2
D'adaptation/développement d...)	Tuteur Référent	120	1
D'adaptation/développement d...)	Pédagogie Montessori	21	4
Obligatoire (habilitation, SST, P...)	Initiale SST	14	1
D'adaptation/développement d...)	Autisme et particularités sensorielles	13	1
D'adaptation/développement d...)	Journées IME-IEM 2019	14	1
D'adaptation/développement d...)	Savoir mener un entretien professionnel et d'évaluation	7	1

II.8) Formation du personnel au cours de l'année (Suite)

Type de formation	Thématique de la formation	Nb d'heures (par pers.)	Nb de personnes
D'adaptation/développement d...)	Sexualité de la personne handicapée	21	2
D'adaptation/développement d...)	Méditation de pleine conscience	15	1
D'adaptation/développement d...)	Gestes et postures	7	1
D'adaptation/développement d...)	PECS Niveau 1	13	1
D'adaptation/développement d...)	Prise en charge des TSA	28	2
D'adaptation/développement d...)	Appui à la parentalité	21	1
D'adaptation/développement d...)	D'une logique de place à une logique de parcours	14	1
D'adaptation/développement d...)	Le travail en équipe pluridisciplinaire	14	1
D'adaptation/développement d...)	Agressivité	21	1

II.9) Commentaires

L'année 2019 n'appelle pas d'observation particulière en terme RH, excepté un changement de direction.

Accueil des stagiaires : Comme les années précédentes, l'IME privilégie toujours les stages longs dans le domaine éducatif afin de perturber le moins possible le quotidien des personnes accueillies (1/3 des stagiaires accueillis ont été des stagiaires gratifiés). 27 stagiaires ont été accueillis.

Formation continue : 1008 heures de formation dispensées (hors colloques, conférences...). L'IME a pu par ailleurs bénéficier de 4 Actions Collectives proposées par notre OPCO.

L'équipe de professionnels s'est intéressée à l'évolution de l'offre et aux nouvelles réponses notamment au cours de la formation "d'une logique de place à une logique de parcours" dont les apports ont été mutualisés à l'ensemble de l'IME.

L'association de parents "Les Mille Couleurs" constituée en 2018 poursuit son assise et renforce ses liens avec l'IME Pays de Colmar autour de projets nouveaux et particulièrement fédérateurs (tombola lors de la fête de fin d'année, stand partagé au marché de Noël de la ville de Colmar,...). Cette proximité permet de renforcer encore la place des parents au sein des 2 sites de l'IME Pays de Colmar.

III. ACTIVITÉ

III.1) Modalités de fonctionnement de la structure

	Global	Acc. de nuit / hébergement continu / en week-end	Internat/ hébergement de week-end (discontinu) : ouverture de l'accueil en hébergement certains week-end de l'année	Acc. de nuit / hébergement en semaine (du lun au ven)	Internat / hébergement scolaire (si agrément spécifique, différent de l'internat de semaine)	Acc. de jour
Nombre annuel de jours d'ouverture (indicateur ANAP 3)	199	0	0	0	0	199
Nombre de places financées dans l'année (hors accompagnement temporaire)	72	0	0	0	0	72
Nombre de places financées dans l'année en accompagnement temporaire	0	0	0	0	0	0
Nombre annuel de journées théoriques	14328	0	0	0	0	14328
Nombre de journées réalisées	12898	0	0	0	0	12898
dont nb de journées réalisées en accueil temporaire / répit	0	0	0	0	0	0

III.2) Flux et file active

	Nombre
File active des personnes accompagnées durant l'année (ANAP 2Pr7.2)	80
Nombre de personnes en dérogation accompagnées dans l'année	1
<i>Dont bénéficiaires de l'Amendement Creton - jeunes de 20 à 23 ans</i>	1
<i>Dont bénéficiaires de l'Amendement Creton - jeunes de 20 à 23 ans</i>	0

Taux de personnes en dérogation (ANAP IPr1.1)

	Nombre
Nombre d'admissions dans l'année (hors accompagnement temporaire)	7
Nombre d'admissions en accompagnement temporaire dans l'année	0

Taux de rotation des places financées (hors accompagnement temporaire) (ANAP IPr5.2.1)

Nombre moyen de personnes admises par place temporaire

Répartition de la file active selon la modalité d'accueil

	Nombre
Accompagnement de nuit : Internat complet / hébergement continu (365j./an) uniquement	0
Accompagnement de nuit : Internat/ hébergement de week-end (discontinu) uniquement : ouverture de l'accueil en hébergement certains week-end de l'année	0
Accompagnement de nuit, hébergement de semaine uniquement	0
Accompagnement de nuit : Internat / hébergement scolaire (si agrément spécifique, différent de l'internat de semaine)	0
Accompagnement de journée (accueil de jour, semi-internat) uniquement	80
Prestation sur le lieu de vie ou en milieu ordinaire uniquement (accompagnement ambulatoire type SESSAD)	0
Jeunes ayant bénéficié au cours de l'année de plusieurs modalités d'accompagnement (hébergement séquentiel, accompagnement en journée séquentiel, prestation en lieu de vie ordinaire...)	0
UEMA	0
UEEA	0
Accueil / accompagnement temporaire (dont répit)	0

III.3) Absentéisme

	Nombre
Nombre total de jours d'absence des jeunes de la file active	1520
<i>dont pour hospitalisation</i>	74
<i>dont pour maladie</i>	712
<i>dont pour sortie autorisée</i>	0
<i>dont motif injustifié</i>	209
<i>dont autres</i>	525
Nombre de personnes ayant été absentes au moins une fois dans l'effectif (file active)	80

Nombre moyen annuel de journées d'absence par jeune accompagné (ANAP 2Pr7.1.1)

III.4) Transport

Répartition des jeunes selon leur mode de transport (trajet domicile / établissement) :

	Nombre
Taxi / VSL rémunéré par l'établissement	69
<i>dont PMR</i>	3
Transporteur collectif (bus...) rémunéré par l'établissement	0
<i>dont PMR</i>	0
Transport interne à la structure (y compris mutualisé)	0
Transport en commun	2
Par leurs propres moyens (marche, vélo, véhicule personnel ou familial)	2

L'IME est ouvert 205 jours pour les professionnels et 200 jours pour les bénéficiaires (En 2019 du fait que Colmar eut été ville étape du tour de France, l'établissement a été ouvert 199 jours).

5 journées pédagogiques sont consacrées à de la formation professionnelle, de la concertation et à des groupes de travail dans le cadre de la démarche qualité.

Absentéisme : les jours d'absence pour motif "autres" comprennent les absences des jeunes pour vacances hors périodes de fermeture et toute autre absence excusée par les familles (jeune fatigué, sortie en famille...). Nous notons un nombre moyen annuel de journées d'absence par jeunes accompagnés de 19 versus 15,5 en 2018. Cette augmentation significative s'explique d'une part par la fragilité du public accompagné, mais aussi par des absences nombreuses le mercredi matin ainsi que sur les périodes estivales. Les actions d'accompagnement (appel quotidien de l'IME vers les familles dont les jeunes sont absents, rencontres régulières des familles, travail de partenariat avec la MDPH, les services de protection de l'enfance et la médecine de ville...) ont eu un effet certain dont l'impact s'avère toutefois limité sur le nombre moyen de journées d'absence.

IV. JEUNES ACCOMPAGNÉS AU 31/12

IV.1) Profil des jeunes accompagnés présents au 31 décembre 2019

Nombre de jeunes accompagnés selon le type de déficience principale et associée, au 31/12

(Toutes personnes, y compris en accueil temporaire)

	Déficience principale	Déficience associée
Déficience intellectuelle	73	
Troubles du spectre de l'autisme (TSA)		27
Troubles du psychisme, du comportement ou de la communication		43
Troubles du langage et des apprentissages		73
Déficiences auditives		2
Déficiences visuelles		2
Déficiences motrices		13
Déficiences métaboliques, viscérales et nutritionnelles		7
Cérébro-lésions		0
Polyhandicap		0
Autres types de déficiences		7

Parmi les effectifs signalés, combien sont (toutes personnes, y compris en accueil temporaire, au 31/12) :

	Nombre
En situation de handicap rare (confirmé par l'équipe relais handicap rare)	3
Epileptiques - Épilepsie active (plus de 12 crises par an)	3
Epileptiques - Épilepsie stabilisée ou modérément active (entre 0 et 12 crises par an)	10
En cours de diagnostic (quelle que soit la pathologie)	4

IV.1) Profil des jeunes accompagnés présents au 31 décembre 2019 (suite)

Nombre de jeunes accompagnés selon l'âge au 31/12 (toutes personnes, y compris accueil temporaire) (ANAP 2Pr6.1)

	Nombre		Nombre
Moins d'1 an	0	6 à 10 ans (inclus)	26
1 à < 2 ans	0	11 à 15 ans (inclus)	40
2 à < 3 ans	0	16 à 17 ans (inclus)	3
3 à < 4 ans	0	18 à 19 ans (inclus)	3
4 à < 5 ans	0	20 à 24 ans (inclus)	1
5 à < 6 ans	0	25 à 29 ans (inclus)	0

Nombre de jeunes nécessitant une adaptation spécifique au transport (transport assuré par la structure uniquement)

Données à renseigner au 31/12	Nombre
Pas d'adaptation	42
Avec transfert place assise	3
Fauteuil roulant	3
Accompagnement humain en raison d'une trachéotomie	0
Accompagnement humain en raison de troubles du comportement	21

IV.2) Parcours scolaire et de formation (données au 31.12)

Nombre de jeunes scolarisés selon le type de classe et le temps de scolarité (au 31/12).

	Temps plein (24 heures ou plus)	Temps partiel	Dont acc. par une AESH
Scolarité dans un établissement médico-social			
Unité d'enseignement interne à l'établissement médico-social	0	65	
Unité d'enseignement externalisée dans un établissement scolaire	0	0	
Unité d'enseignement en maternelle autisme (UEMA)	0	0	
Unité d'enseignement élémentaire autisme (UEEA)	0	0	
Scolarité dans un établissement scolaire			
Ecole maternelle	0	0	0
Ecole élémentaire	0	0	0
ULIS école	0	1	0
Collège	0	0	0
SEGPA	0	0	0
ULIS Collège	0	0	0
Maison Familiale et Rurale	0	0	0
Lycée/lycée professionnel/CFA	0	0	0
ULIS Lycée	0	0	0
EREA	0	0	0
Autre (Pôle de regroupement...)	0	0	0
Enseignement supérieur	0	0	0

IV.2) Parcours scolaire et de formation (données au 31.12) (suite)

	Nombre
Scolarité partagée uniquement entre UE interne à l'établissement et UE externalisée	0
Scolarité partagée entre établissement médico-social et un établissement scolaire	1
Scolarité partagée entre une ULIS et une classe ordinaire	0

Nombre de jeunes non scolarisés (ne fréquentant ni un établissement scolaire, ni une unité d'enseignement, ni un enseignement à distance type CNED)

	Nombre
Nombre de jeunes non scolarisés, parmi les 3-15 ans	5

	Nombre
Nombre de jeunes ayant bénéficié d' au moins une inclusion scolaire au cours de l'année ?	1

	Nombre
Nombre de jeunes ayant fait au minimum un stage dans l'année (en milieu ordinaire ou protégé)	0
Nombre de jeunes engagés dans un parcours professionnel formalisé	
Contrat d'apprentissage	0
Contrat de professionnalisation	0
Autre	0

IV.2) Parcours scolaire et de formation (données au 31.12) (suite)

Répartition des élèves selon leur niveau scolaire réel (Toutes personnes, y compris en accueil temporaire)

	- de 6 ans	6-11 ans	12-15 ans	16 ans ou +
Cycle 1 (PS, MS, GS d'école maternelle)	0	29	11	3
Cycle 2 (CP, CE1, CE2)	0	7	15	0
Cycle 3 (CM1, CM2, 6ème)		0	0	0
Cycle 4 (5ème, 4ème, 3ème)		0	0	0
Lycée général ou technologique			0	0
CAP-BEP/Bac Professionnel			0	0
Post-BAC				0

IV.3) Accompagnement en soin des jeunes présents

Nombre de jeunes suivis en pédopsychiatrie (ou par un CMPP)

	Nombre
CMPP	0
CMP	0
Hôpital de jour (pédopsychiatrie)	1

	Nombre
Nombre de jeunes ayant un traitement médicamenteux en raison de ses troubles psychologiques/psychiatriques :	13

IV.3) Accompagnement en soin des jeunes présents (suite)

	En interne (ou sur financement)	En libéral ou hospitalier (hors financement de l'établissement)
Ergothérapeute	9	0
Kinésithérapeute	14	1
Orthophoniste	64	1
Orthoptiste	0	4
Psychologue	16	0
Psychomotricien	44	0
Psychiatre	16	0
Médecin rééducation fonctionnelle	0	1
Autre médecin	0	11
Instructeur en locomotion	0	0
Aveugle	0	0
Transcripteur-adaptateur de documents	0	0
Interface de communication	0	0
Codeur LFPC	0	0
Autre professionnel paramédical	8	0

IV.3) Accompagnement en soin des jeunes présents (suite)

Nombre de jeunes présentant des troubles du langage oral et/ou de la communication :

	Nombre
Nombre total de jeunes non oralisant (hors surdité)	24
Nombre total de jeunes concernés par un outil de communication alternative (PECS, MAKATON, photo langage,...)	19

Nombre d'enfants utilisant comme modalité de communication privilégiée :

	Nombre
Braille	0
LSF (Langue des Signes Française)	0
LFPC (Langue Française Parlée Complétée)	0

Nombre d'enfants nécessitant un appareillage et/ou des adaptations techniques :

	Nombre
Nombre de jeunes appareillés en raison d'une déficience motrice (dont fauteuil, déambulateur, corset, attelle, coque, verticalisateur)	12
Nombre de jeunes appareillés en raison d'une déficience sensorielle (dont implant cochléaire, prothèses intra auriculaire, contour d'oreille)	3
Nombre de jeunes appareillés en raison d'une déficience visuelle	2
Nombre de jeunes ayant besoin d'un mobilier adapté	11

IV.3) Accompagnement en soin des jeunes présents (suite)

Nombre de jeunes concernés par :

	Nombre
Un régime alimentaire spécifique (sur prescription médicale) Ex: texture modifiée, allergie	16
Une stomie	2
Une sonde gastrique	1

Nombre de jeunes présentant des besoins relatifs à l'alimentation

	Nombre
Nombre de jeunes concernés par une adaptation alimentaire (autre que prescrites médicalement). Ex : matériel spécifique d'aide à la prise des repas	11
Nombre de jeunes ayant besoin d'un accompagnement lors des repas	28

IV.4) Jeunes bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance

Nombre de jeunes bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance, au 31/12

		Nombre de mineurs bénéficiant
d'un placement	en IME	0
	Chez un assistant familial	1
	chez un tiers digne de confiance	0
	en pouponnière	0
	En MECS (ou foyer)*	0
d'une mesure éducative	AED	1
	AEMO	2

	Nombre
Nombre de contrats jeunes majeurs (CJM) :	0

	Nombre
Nombre d'enfants/jeunes majeurs bénéficiant d'une mesure PJJ :	0

IV.5) Situation complexe

	Nombre
Nombre de jeunes accompagnés ayant fait l'objet d'un GOS	
dont nombre de jeunes accompagnés uniquement par l'établissement	0
dont nombre de jeunes accompagnés par plusieurs ESMS (EEAP, IEM, IES, IME, ITEP, SESSAD)	0

	Nombre
Nombre de jeunes pour lesquels l'établissement a bénéficié de crédit non reconductible (CNR)	0

Type de déficience : les 7 personnes accompagnées présentant un "autre type de déficience" sont des personnes touchées par un polyhandicap (la déficience principale restant la déficience intellectuelle).

Concernant les transports, la majeure partie du public accompagné nécessite une aide humaine pour effectuer les transferts établissement/taxis.

A l'exception des jeunes présentant un polyhandicap, tous bénéficient d'un temps de scolarité au sein de l'établissement. Au 31 décembre 2019 un seul jeune bénéficie d'une inclusion en milieu scolaire dit ordinaire. Nous oeuvrons à tisser des liens de proximité avec d'autres établissements et esquissons de nouvelles perspectives d'inclusion pour 2020.

Nombre de jeunes non oralisant : jeunes pouvant oraliser (bruits, babillage) mais n'utilisant pas le langage oral pour communiquer.

Nombre de jeunes concernés par un outil de communication alternative : outils de communication en place ou en voie d'être mis en place.

Nous entendons par jeunes ayant besoin d'accompagnement lors des repas un jeune qui n'est pas en capacité de prendre son repas habituellement, correctement et totalement au regard d'un jeune du même âge sans déficience. Ainsi l'accompagnement lors des repas concerne la grande majorité des jeunes que nous accueillons.

Pour les repas 16 enfants requièrent une attention particulière dans le cadre de l'alimentation (régime, allergie, texture modifiée) ce qui induit vigilance et finesse dans le travail de concertation mené avec le prestataire de service (Alsacienne de Restauration).

Nombre de jeunes suivis : les suivis en orthophonie englobent les suivis individuels et les suivis collectifs (ateliers makaton, groupes tablette, ateliers DNP, ateliers sensoriels, ateliers de communication). Les suivis psychologiques englobent uniquement les suivis individuels (il existe en plus des ateliers décloisonnés menés en binôme avec du personnel éducatif). Les suivis en psychomotricité sont moins importants que l'année dernière du fait de l'absence d'une salariée en congé maternité/congé parental.

Il est fort probable que les données chiffrées relatives aux suivis médicaux libéraux ou hospitaliers hors financement établissement soient sous estimés, cet item n'étant pas questionné auprès des familles ; de même le nombre de jeunes ayant un traitement médicamenteux (13 jeunes) est possiblement indiqué en deça de la réalité dès lors que la prise n'intervient pas sur le temps d'accueil à l'IME et que la prescription médicale n'émane pas d'un des médecins de l'IME.

V. JEUNES ENTRÉS PENDANT L'ANNÉE

V.1) Délais d'attente avant admission

A quoi attribuez-vous les délais d'admission dans votre établissement ?

Situation de sous effectifs (personnel)	<input type="text"/>
Augmentation des demandes	<input type="text"/>
Augmentations des durées de prise en charge	Rang 2 <input type="text"/>
Manque d'offre alternative sur le territoire	Rang 3 <input type="text"/>
Manque de ressources internes	<input type="text"/>
Manque de place dans un autre établissement	Rang 1 <input type="text"/>
Postes budgétés mais non pourvus	<input type="text"/>
Autres	<input type="text"/>

V.2) Age des jeunes entrés pendant l'année

	Nombre		Nombre
Moins d'1 an	0	6 à 10 ans (inclus)	6
1 à < 2 ans	0	11 à 15 ans (inclus)	1
2 à < 3 ans	0	16 à 17 ans (inclus)	0
3 à < 4 ans	0	18 à 19 ans (inclus)	0
4 à < 5 ans	0	20 à 24 ans (inclus)	0
5 à < 6 ans	0	25 à 29 ans (inclus)	0

V.3) Scolarité avant l'admission (jeunes entrés dans l'année uniquement)

	Nombre	Dont acc. par une AESH
Non scolarisé	0	
Scolarité dans un établissement MS uniquement		
Unité d'enseignement dans un établissement médico-social	0	
Unité d'enseignement externalisée dans un établissement scolaire	0	
UEMA	0	
UEEA	0	
Scolarité partagée entre un étab. MS et un étab. scolaire		
Une journée ou moins par semaine dans l'établissement scolaire	0	0
Entre 1,5 et 3,5 journées par semaine dans l'établissement scolaire	0	0
Scolarité dans un établissement scolaire uniquement		
ULIS Primaire	1	1
ULIS secondaire (collège, lycée)	0	0
SEGPA	0	0
EREA	0	0
Enseignement ordinaire à temps complet	0	0
Enseignement ordinaire à temps partiel	6	5
Autre	0	0

V.4) Accompagnement antérieur (jeunes entrés dans l'année uniquement)

	Nombre
Uniquement en famille (A l'exclusion de toute autre modalité d'accueil, y compris scolaire)	1
Milieu ordinaire (ex. école ordinaire, crèche) <u>uniquement</u>	0
CAMSP	2
CMPP	0
EEAP	0
IEM	0
IES	0
IME (dont UEMA ou UEEA le cas échéant)	0
ITEP/DITEP	0
SESSAD (dont UEMA ou UEEA le cas échéant)	2
Pôle de compétences et de prestations externalisées (PCPE)	0
Autres ESMS	0
Equipe relais handicap rare (ERHR)	0
Services de psychiatrie infanto-juvénile	2
Professionnels paramédicaux libéraux	0
Autres	0

V.5) Commentaires

5 jeunes sur les 7 entrants ont été pris en charge par le dispositif passerelle de l'IME avant admission complète à l'IME. Les prises en charge antérieures mentionnées sont celles avant l'admission dans le dispositif passerelle, ce qui impacte le délai moyen entre la date de début des prestations et la date d'admission dans la structure.

















Le manque de place dans un autre établissement et particulièrement en MAS de jour nous conduit à maintenir des jeunes en aménagement Creton, d'autant que pour ces jeunes le projet personnalisé d'accompagnement exclu un accueil permanent. Nous mettons en oeuvre de nouvelles modalités d'accompagnement avec nos partenaires du territoire (accueil temporaire avec hébergement, internat de semaine,...) ce qui nous permet en concertation avec les familles d'affiner les PPA et de travailler le projet de vie future. Les effets de ce travail sont attendus à moyen terme considérant que les familles ont besoin de temps pour cheminer et que notre professionnalisme à toute sa place dans ce travail.

Délai d'admission pour les entrants (hors accompagnement temporaire)

Pour chacune des personnes entrées au cours de l'année 2019, veuillez renseigner la date de notification délivrée par la CDAPH, ainsi que la date d'admission dans l'établissement.

Pour ce faire, cliquez sur les icônes représentant un calendrier pour ouvrir la fenêtre qui vous permettra de sélectionner la date.

Ces données serviront à calculer les délais moyens avant admission.

Date de notification		Date d'admission	
20/12/2018		14/10/2019	
29/09/2016		24/04/2019	
30/03/2017		23/04/2019	
05/07/2016		12/02/2019	
27/10/2016		17/06/2019	
19/04/2018		17/06/2019	
08/04/2019		12/11/2019	
			

VI. JEUNES SORTIS PENDANT L'ANNÉE

VI. 1) Durée moyenne de séjour

	Nombre
Nombre de sorties définitives dans l'année (y compris les accueils temporaires)	7
Nombre de sorties définitives dans l'année hors accueils temporaires	7
Dont sorties avec notification	6
Dont sorties sans notification	1

VI. 2) Age à la sortie

	Nombre		Nombre
Moins d'1 an	0	6 à 10 ans (inclus)	0
1 à < 2 ans	0	11 à 15 ans (inclus)	6
2 à < 3 ans	0	16 à 17 ans (inclus)	1
3 à < 4 ans	0	18 à 19 ans (inclus)	0
4 à < 5 ans	0	20 à 24 ans (inclus)	0
5 à < 6 ans	0	25 à 29 ans (inclus)	0

VI. 3) Parcours après la sortie

Répartition des jeunes accompagnés, sortis définitivement dans l'année, selon leur activité ou accueil en journée après la sortie (Indicateur ES2018)

	Nombre
Education générale ou professionnelle	
Enseignement général ou professionnel ou apprentissage avec SESSAD	0
Enseignement général ou professionnel ou apprentissage sans SESSAD	0
IME	6
Etablissement pour enfants polyhandicapés	0
ITEP/DITEP	0
IEM	0
IES	0
En établissement pour enfants handicapés à l'étranger	0
Activité professionnelle	
Activité à caractère professionnel en ESAT	0
Emploi en entreprise adaptée	0
Emploi en milieu ordinaire	0
Demandeur d'emploi en milieu ordinaire	0
En formation ou en stage	0

Répartition des jeunes accompagnés, sortis définitivement dans l'année, selon leur activité ou accueil en journée après la sortie (Indicateur ES2018)

	Nombre
Autre activité ou accueil	
Hospitalisation en psychiatrie	0
Autre hospitalisation	0
Accueil en foyer de vie, foyer occupationnel ou accueil de jour	0
Accueil en MAS ou FAM	0
Accueil en établissement à l'étranger	0
Autre	
A domicile, sans activité, sans prise en charge médico-sociale	1
Autre	0
Activité inconnue	0
Sans objet : décès	0

Insertion professionnelle des jeunes sortis pendant l'année

	Nombre
Contrats non aidés	
Nombre de jeunes en CDI	0
Nombre de jeunes en CDD - 12 mois	0
Nombre de jeunes en CDD + 12 mois	0
Interim	0
Autres	0
Contrats aidés	
Contrat de professionnalisation / Apprentissage	0
Contrat Unique d'Insertion (CUI)	0
Entreprise adaptée	0
Formation adulte pré- et qualifiante	0
Autres	0

VI. 3) Parcours après la sortie (suite)

Répartition des jeunes accompagnés, sortis définitivement dans l'année, selon leur logement ou hébergement après la sortie (indicateur ES2018)

	Nombre
Logement personnel	0
Hébergé chez parents, proches	5
Logement collectif (appartement collectif, foyer 'éclaté',...)	0
Famille d'accueil	0
Foyer d'hébergement	0
Foyer occupationnel ou foyer de vie	0
MAS ou FAM	0
Établissement de santé	0
Établissement social (MECS, maison relais,...)	0
Internat complet ou de semaine en établissement d'éducation spéciale	2
Centre de rééducation professionnelle (CRP)	0
Autre	0
Inconnu	0
Sans objet : décès	0

VI. 4) Suivi des sortants

	Nombre
Nombre de jeunes sortis dans les trois dernières années ayant bénéficié d'un acte de suivi durant l'année 2019	0
Nombre de jeunes sortis dans les trois dernières années	26

VI. 5) Orientations prévues, mais non réalisées

















Jeunes présents dans la structure au 31/12, faute d'avoir pu mettre en place les orientations (sur la base d'une notification de la MDPH). En cas de double notification, retenir le 1er choix ou celui le plus adapté aux besoins de la personne.

	Nombre	Dont amendement Creton
SEEEES (ex IMP)	0	0
SIPFP (ex IMPPro)	6	0
ITEP	0	0
IEM	1	0
Autre SESSAD	0	0
Foyer de vie	0	0
MAS	1	1
FAM	0	0
SAJ	0	0
ESAT/EA	0	0
SAVS	0	0
SAMSAH	0	0
Autres ESMS	3	0
Structures/services hospitaliers	0	0
Autre	0	0

Durée d'accompagnement des personnes sorties définitivement

Pour chacune des personnes sorties définitivement au cours de l'année 2019, veuillez renseigner la date à laquelle elle a été admise, ainsi que la date de sa sortie.

Pour ce faire, cliquez sur les icônes représentant un calendrier pour ouvrir la fenêtre qui vous permettra de sélectionner la date.

Date d'admission		Date de sortie	
29/08/2012		24/07/2019	
11/02/2013		06/05/2019	
29/08/2012		22/04/2019	
25/08/2015		16/05/2019	
05/09/2011		04/10/2019	
29/08/2012		01/02/2019	
01/09/2014		01/04/2019	
			

VI.6) Commentaires

L'essentiel des sorties se fait vers le site des Artisans de l'IME Pays de Colmar après des périodes de transition accompagnées.

Une sortie sans solution a été rendue nécessaire compte tenu des troubles du comportement présentés par le jeune se mettant en danger lui-même ainsi que l'ensemble de la communauté de l'IME Pays de Colmar (Professionnels et autres jeunes), alors même que tous les aménagements proposés soient restés sans effets.

VII. PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ

VII. 1) Surpoids et obésité

	Nombre
Nombre de jeunes ayant fait l'objet d'une évaluation de leur IMC (visite d'admission et/ou suivi régulier) au cours de l'année	80

Est-ce que la thématique de **prévention du surpoids et de l'obésité** et de la pratique d'une activité sportive a été abordées au cours de l'année lors :

– des CVS (Conseil de la vie sociale) :	<input type="text" value="NON"/>
– du PPA/PPS avec les parents :	<input type="text" value="OUI"/>
– de réunions destinées aux jeunes :	<input type="text" value="OUI"/>

La question de la **nutrition** et des **troubles alimentaires** éventuels a-t-elle été traitée au cours de l'année ?

Choisissez votre réponse :

Préciser les professionnels qui ont été associés
(**choix multiple**) :

- IDE
- CESH
- Médecin
- Cuisinier
- Educateur
- Diététicien
- Orthophoniste
- Prestataire extérieur

VII. 2) Education à la santé et accès aux soins

	Nombre
Nombre de jeunes à jour de leurs vaccinations obligatoires , parmi l'ensemble des personnes accompagnées au cours de l'année (file active)	67
Nombre de jeunes ayant bénéficié d'un dépistage bucco-dentaire et/ou d'un suivi par un chirurgien-dentiste , parmi l'ensemble des personnes accompagnées au cours de l'année (file active)	41

VII. 3) Prévention des conduites à risques

Nombre de jeunes concernés par des **actions de prévention** organisées dans l'établissement au cours de l'année

Thématique	Nombre de jeunes
Conduites addictives (alcool, drogues, jeux, écran...)	0
Santé bucco-dentaire	41
Obésité	9
Vie affective et sexuelle (VAS)	32

VII. 4) Commentaires

La prévention du surpoids et de l'obésité n'a pas été abordée en CVS mais lors de chaque commission repas, en présence des professionnels, du prestataire de restauration et des représentants des familles et jeunes accueillis.

Les actions de prévention et de promotion à la santé prennent par ailleurs toute leur place lors des ateliers décroisonnés des mardis et jeudis après midis, traduisant une volonté forte de l'ARSEA et de l'IME Pays de Colmar d'inscrire cet axe au coeur de nos actions.

Le nombre de jeunes à jour de leurs vaccinations est à pondérer dans la mesure où un certain nombre de parents ne transmettent pas le carnet de santé malgré nos rappels.

VIII. RÉSEAU PARTENARIAL

1) Etablissement sociaux et médico-sociaux (ESMS)

Catégorie ESMS	Nombre de structures	dont nombre de partenariats formalisés	dont nombre de conventions réellement mises en œuvre
CAMSP	1	0	0
CMPP	0	0	0
ESAT	1	1	1
FAM	0	0	0
SEES (ex IMP)	12	0	0
SIFFP (ex IMPro)	8	0	0
IEM	1	0	0
ITEP	2	0	0
MAS	2	0	0
SESSAD	2	0	0
Autres ESMS	4	1	1

Autres ESMS :
 → Etablissement pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés (EEAP)
 → Institut pour Déficiants Sensoriels (IDS)
 → Equipe relais Handicap Rare (Adèle de Gloubitz)
 → CARAH Munster

2) Structures/services hospitaliers

Type d'établissement ou de service sanitaire	Nombre de structures	dont nombre de partenariats formalisés	dont nombre de conventions réellement mises en œuvre
HOPITAL COLMAR - Pédiatrie, Pédopsychiatrie, DITAP, Urgences	4	0	0
HOPITAL COLMAR - Chirurgie, Médecine Physique, Ondotologie, Ophtalmologie	4	0	0
HOPITAL ROUFFACH - Pédopsychiatrie, Espace Autisme 68	2	1	1
HOPITAL STRASBOURG - Pédiatrie, Neuropédiatrie, Chirurgie, Génétique	4	0	0

3) Professionnels libéraux

Catégorie de professionnels	Nombre de professionnels
MEDECINS TRAITANTS/PEDIATRES DES BENEFICIAIRES	55
KINESITHEAPEUTES, ERGOTHERAPEUTE	5
ART-THERAPEUTE	1
ORTHOPHONISTES	8
PSYCHOLOGUE THERAPEUTE DU COMPORTEMENT	1

4) Structures de la petite enfance

Catégorie ESMS	Nombre de structures	dont nombre de partenariats formalisés	dont nombre de conventions réellement mises en œuvre
Structures de la petite enfance	1	0	0
Assistante maternelle	0	0	0
Autres	1	0	0
Autres structures de la petite enfance : <i>PMI</i>			

5) Education nationale

Catégorie d'établissement	Nombre de structures	dont nombre de partenariats formalisés	dont nombre de conventions réellement mises en œuvre
École maternelle	2	0	0
École élémentaire	2	2	2
Collège	0	0	0
Lycée / Lycée professionnel	0	0	0
ULIS - Primaire	2	1	1
ULIS - Collège	1	1	1
ULIS - Lycée	0	0	0
SEGPA	0	0	0
EREA	0	0	0
Autres	0	0	0

6) Sport et loisirs (dont accueils de loisirs, clubs sportifs, etc.)

Type de structure	Nombre de structures	dont nombre de partenariats formalisés	dont nombre de conventions réellement mises en œuvre
PATINOIRE DE COLMAR	1	1	1
PISCINES/STADES DE LA VILLE DE COLMAR	4	1	1
ASSOCIATION TOT OU T'ART STRASBOURG	1	1	1
ASSOCIATION LE TEMPS DE VIVRE HEITEREN	1	0	0
MUSEE UNTERLINDEN	1	1	1
LUDOTHEQUE HORBOURG-WIHR	1	1	1
SOCIETE HIPPIQUE COLMAR	1	1	1

Protection de l'enfance

Type de structure	Nombre de structures	dont nombre de partenariats formalisés	dont nombre de conventions réellement mises en œuvre
Services concourant à la protection de l'enfance (AEMO, SIOE)	2	0	0
MECS	0	0	0
Établissement de placement PJJ (FAE, CEF, CER, EPE, UEMO)	0	0	0
AED	1	0	0
Accueil familial	1	0	0
Établissement d'accueil mère-enfant	0	0	0
Pouponnière à caractère social	1	0	0

Services de l'Etat, collectivité territoriale, etc.

Type de collectivité ou de service	Nombre de structures	dont nombre de partenariats formalisés	dont nombre de conventions réellement mises en œuvre
VILLE DE COLMAR	1	1	1
MDPH DU HAUT-RHIN	1	1	1
CONSEIL DEPARTEMENTAL DU HAUT-RHIN	1	1	1

Autres partenariats (prévention...)

Type de structure	Nombre de structures	dont nombre de partenariats formalisés	dont nombre de conventions réellement mises en œuvre
COMEDIE DE L'EST COLMAR	1	1	1
ASSOCIATION AIMA HEITEREN (médiation animale)	1	1	1
ENTREPRISES ORTHOMEDICAL - ORTHOPEDIE - PODOLOGIE	3	0	0
MUTUALITE FRANCAISE	1	1	1
APAMAD	1	0	0

Commentaires

L'IME, de part son histoire et son implantation sur le territoire, bénéficie d'une excellente lisibilité et est particulièrement identifié par l'ensemble des acteurs institutionnels, associatifs, culturels, sportifs, ... Cette lisibilité permet à notre établissement de bénéficier du soutien pour des projets novateurs, fédérateurs et structurant au bénéfice des jeunes accompagnés. La formalisation reste un acte à améliorer.

Le dispositif ULIS Passerelle a été renouvelé pour l'année 2019/2020 et illustre, s'il en est besoin l'excellente proximité entre l'IME Pays de Colmar, la MDPH et l'Education Nationale, sans oublier les établissements médico-sociaux qui assuraient le suivi préalable à l'admission.

IX. DÉMARCHE QUALITÉ ET PARTICIPATION DES PERSONNES

1) Implication des familles

	Nombre
Nombre de familles (ou de représentants légaux) présentes (au moins un des deux parents) à l'élaboration du PPA	80
	Nombre
Nombre d'enfants pour lesquels au moins une réunion avec l'Equipe de Suivi de la Scolarisation (ESS) s'est tenue durant l'année	80

X.2) Instances pour la participation des usagers

Disposez-vous d'un Conseil de la Vie Sociale (CVS) ? Oui Non

Rencontrez-vous des difficultés pour constituer et/ou réunir le CVS ?

Aucune Ponctuellement Régulièrement Systématiquement

3) Commentaires

Le projet d'établissement a été validé avec succès. Des temps de travail commun entre les 2 sites de l'IME Pays de Colmar (journées pédagogiques, droit d'expression, réunions générales, temps de formation,...) contribuent à l'acquisition d'une culture commune centrée sur les besoins et les projets personnalisés des jeunes.

Un focal sera réalisé en 2020 autour de plusieurs éléments centraux de la loi 2002-2 : le contrat de séjour, règlement de fonctionnement, livret d'accueil,...

Les professionnels seront emmenés à travailler dans le cadre de différents COPIL reprenant leurs interrogations : copil salle d'apaisement, copil cahier de liaison,... afin d'améliorer la qualité de l'accompagnement des enfants et de leurs familles et d'offrir des repères communs aux salariés.

X. PROJET ET PERSPECTIVES

L'équipe a travaillé autour de 2 projets nouveaux :

- les "ateliers décroisonnés" qui ont lieu les mardis et jeudis après-midis. Ces ateliers consistent à proposer aux jeunes de nouvelles activités tout en cotoyant d'autres jeunes et d'autres professionnels qui ne sont pas les référents de leurs groupes habituels.*
- l'acquisition d'un robot humanoïde (NAO) qui permettra dans un 1er temps à un petit groupe de jeunes présentant des troubles du spectre autistique de bénéficier d'une nouveau support d'apprentissage.*

1) Commentaires

Face à l'absentéisme et aux besoins des jeunes et de leurs familles, une réflexion s'engage autour de réponses modulaires et séquentielles dont il s'agira de préciser les contours en 2020.